

50/50

les
chiffres
de l'égalité

?

50/50
les chiffres
de l'égalité



Avant-propos	2-3
Formation et orientation scolaire	4-9
Activité professionnelle	10-15
Fonction publique cantonale	16-18
Chômage et pauvreté	19-23
Conciliation emploi et famille	24-28
Travail non rémunéré	29-31
Famille	32-36
Santé	37-39
Violence domestique	40-42
Représentation politique	43-46
Liste des figures	47-48

AVANT-PROPOS

Pour cette cinquième édition, Statistique Vaud et le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes de l'Etat de Vaud présentent un panorama complet sur l'égalité entre les sexes dans le Canton.

L'analyse de la situation économique et sociale de la population vaudoise, vue sous le prisme femmes/hommes, permet d'appréhender des réalités diverses et de mesurer les évolutions dans tous les domaines. Au cœur des missions de la statistique publique, l'information chiffrée obtenue selon les standards de qualité sert ainsi à la conduite de la politique publique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Plus d'une quinzaine de sources statistiques différentes, nationales et cantonales, ont été exploitées. Si la production de l'information statistique ne permet pas d'obtenir des résultats sur l'année en cours, elle livre de façon fidèle et cohérente la réalité. Ainsi, à chaque fois, les dernières données disponibles sont présentées.

Dans cette synthèse, vous trouverez, chères lectrices et chers lecteurs, les chiffres-clés de l'égalité à travers dix thématiques qui sont autant de facettes de la vie quotidienne des Vaudoises et des Vaudois, de leur petite enfance au crépuscule de leur vie.

Valérie Dittli

CONSEILLÈRE D'ÉTAT,
Cheffe du Département des finances
et de l'agriculture, en charge de la statistique cantonale

En 2021, la Suisse a célébré le cinquantième anniversaire du droit de vote et d'éligibilité des femmes. Cette célébration nous a rappelé combien le droit à l'égalité est une histoire récente dans notre pays, avec des étapes clés qui se sont ensuite succédé à un rythme lent, comme le nouveau droit matrimonial en 1985, l'adoption en 1995 de la Loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la concrétisation de l'assurance maternité en 2004.

Le Conseil d'Etat s'engage à faire vivre l'ensemble de ces droits dans la vie quotidienne des Vaudoises et des Vaudois. C'est pourquoi disposer d'informations statistiques sexospécifiques précises est absolument nécessaire pour permettre aux autorités de se fixer des priorités et de consolider la politique d'égalité entre les femmes et les hommes au cœur du projet de société du Canton.

Les Chiffres de l'égalité nous permettent ainsi prendre le pouls de l'égalité tous les quatre ans et d'apprécier les avancées qui, quoique lentes, confirment une tendance sociétale en marche. Cette nouvelle édition nous rappelle l'importance de ne jamais relâcher nos efforts.

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit humain fondamental, un gage de démocratie, de prospérité et de justice.

Isabelle Moret

CONSEILLÈRE D'ÉTAT,

Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation,
de l'emploi et du patrimoine, en charge de l'égalité entre
les femmes et les hommes

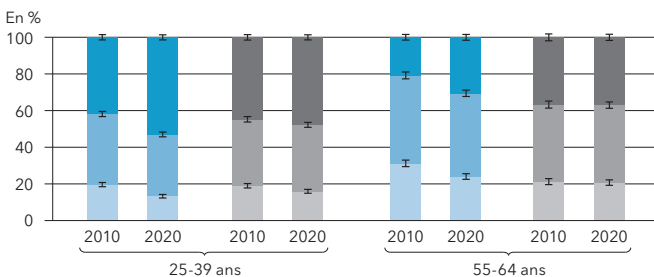
FORMATION ET ORIENTATION SCOLAIRE

La formation est un élément clé de l'égalité entre les sexes. Elle favorise l'accès à un emploi qualifié et permet l'autonomie économique des femmes. Si l'écart du niveau de formation entre les sexes se résorbe, les choix d'orientation demeurent encore largement sexués.

Progression de la part de diplômées du tertiaire plus forte chez les femmes que chez les hommes

Alors que moins d'une femme sur cinq âgées entre 25 et 64 ans n'a pas de formation post-obligatoire en 2020, près d'une sur deux est titulaire d'un diplôme du tertiaire¹. C'est plus de dix points de pourcentage supplémentaires par rapport à 2010. Si les proportions sont similaires chez les hommes, la hausse de la part de tertiaires atteint 5 points.

POPULATION PAR NIVEAU DE FORMATION, SEXE ET CLASSE D'ÂGES, VAUD



Femmes — Ecole obligatoire — Degré secondaire II — Degré tertiaire
 Hommes — Ecole obligatoire — Degré secondaire II — Degré tertiaire

I Intervalle de confiance à 95%

SOURCE: OFS, Relevé structurel (RS)

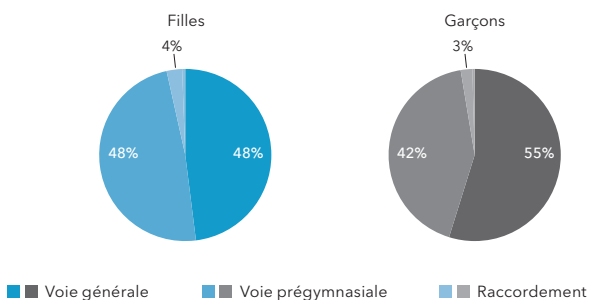
Cette progression de femmes ayant achevé une formation tertiaire s'est opérée depuis le milieu des années huitante et se traduit aujourd'hui par un écart marqué entre les générations. Chez les jeunes femmes (25-39 ans), 53% sont diplômées du tertiaire contre 31% parmi leurs aînées (55 et 64 ans). La différence entre les classes d'âges chez les hommes est moins forte; si les plus jeunes sont 48% à être diplômés du tertiaire, leurs aînées sont 37%.

¹ Université, haute école spécialisée (HES), formation professionnelle supérieure.

Ecole obligatoire: moins de garçons en voie pré-gymnasiale et davantage en voie générale

Au degré secondaire I², les filles sont aussi nombreuses en voie pré-gymnasiale (VP) qu'en voie générale (VG) (un peu plus de 6000 élèves dans chaque voie), alors que les garçons sont plus nombreux en voie générale (7100 élèves en VG, contre 5500 en VP). Enfin, les classes de raccordement, permettant de rejoindre le gymnase, comptent 56 % de filles.

ÉLÈVES DU SECONDAIRE I SELON LA VOIE, VAUD, 2020



SOURCE: DFJC, Recensement scolaire

Les options suivies par les élèves de la voie pré-gymnasiale sont un indice de l'orientation choisie pour la suite des études. Les filles sont surreprésentées en *italien* (77 %) et en *latin* (68 %) et sous-représentées en *mathématiques* et *physique* (38 %). L'option *économie et droit* est la plus paritaire (53 % de filles).

L'apprentissage: une orientation plutôt masculine

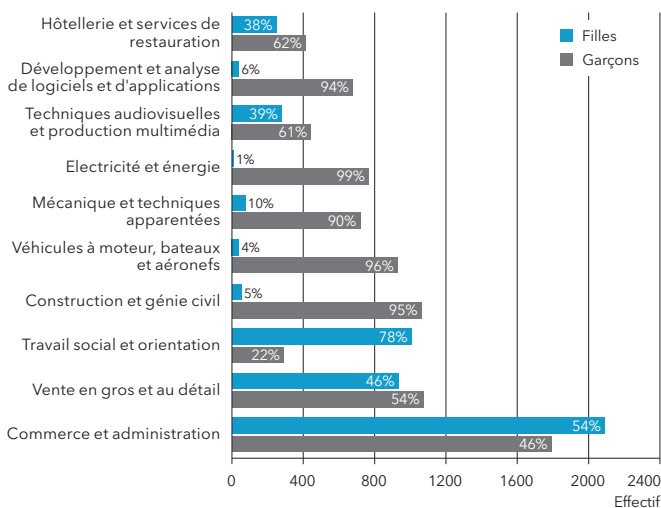
A la fin de la scolarité obligatoire³, 32 % des filles et 52 % des garçons entreprennent une formation professionnelle. Sur les trente formations professionnelles les plus populaires, rares sont celles où la parité filles-garçons est de mise. Seules les professions d'*employé-e de commerce* et de *gestionnaire du commerce de*

² Le secondaire I comprend la voie générale, qui permet de rejoindre l'école de commerce ou d'entreprendre une formation professionnelle ainsi que la voie pré-gymnasiale qui prépare à l'école de maturité, à l'école de culture générale (ECG) et à l'école de commerce. En fonction des résultats obtenus, la voie générale permet également de rejoindre l'ECG.

³ Durant les trois années suivant la fin de l'école obligatoire. Si l'on considère uniquement les transitions directes (après un an), la part est de 14 % pour les filles et de 27 % pour les garçons.

détail sont proches de la parité (respectivement 53% et 47% de filles). Six de ces professions enregistrent une proportion de filles supérieure à 70%, tandis que 15 professions concentrent une part de garçons supérieure à 70%. Les professions qui attirent une large majorité de filles sont: *assistante socio-éducative*, *assistante en soins et santé communautaire*, *assistante en pharmacie*, *assistante dentaire* et *assistante médicale* (entre 82% et 95%). A l'inverse, *installateur électricien*, *électricien de montage* et *automaticien* comptent moins de 4% de filles.

CONTRATS D'APPRENTISSAGE POUR LES 10 PRINCIPAUX DOMAINES DE FORMATION, VAUD, 2020



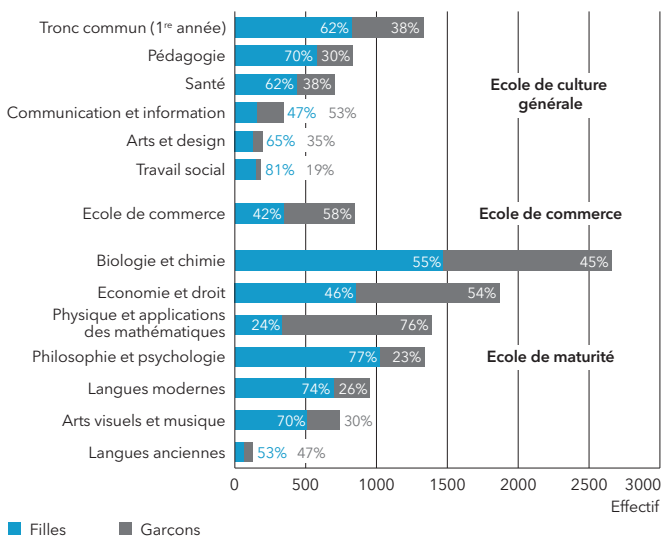
SOURCE: OFS, Statistique de la formation professionnelle

Gymnase: pédagogie, travail social, langues modernes et psychologie pour les filles, mathématiques pour les garçons

A la fin de la scolarité obligatoire⁴, plus de six filles sur dix et quatre garçons sur dix poursuivent leurs études par une formation générale, que ce soit à l'école de maturité, à l'école de culture générale ou à l'école de commerce. Les filles sont majoritaires à l'école de maturité (55%) et plus encore à l'école de culture générale (64%). Depuis son intégration dans la formation gymnasiale en 2015, l'école de commerce est par contre privilégiée par les garçons (58%).

⁴ Durant les trois années suivant la fin de l'école obligatoire.

ÉLÈVES DU GYMNASE SELON LE DOMAINE D'ÉTUDE, VAUD, 2020



SOURCE: DFJC, Recensement scolaire

Les filles s'orientent plus souvent vers les lettres et le domaine social. A l'école de maturité, elles représentent les trois quarts des élèves en *langues modernes* et en *philosophie et psychologie*; à l'école de culture générale, 81% des élèves en option *travail social* et 70% en option *pédagogie* sont des filles. A l'inverse, l'option *physique et applications des mathématiques* est suivie en majorité par les garçons (24% de filles). Les options *économie et droit* et *biologie et chimie* sont quant à elles proches de la parité (respectivement 46% et 55% de filles). L'option *communication et information* de l'école de culture générale est aussi proche de la parité (47% de filles).

Depuis 2010, la part de filles a largement augmenté en *économie et droit* (+7 points) et dans une moindre mesure en *physique et applications des mathématiques* (+3,5 points). Chez les garçons, leur part a le plus fortement crû en école de culture générale dans les options *travail social* et *pédagogie* (+7 points pour chacune).

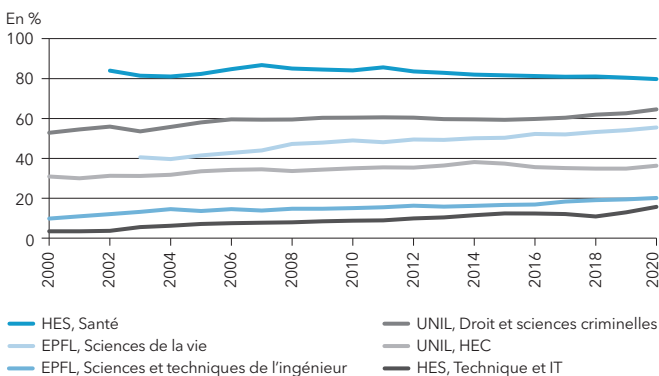
Hautes écoles: des filières sexuées

Résultat d'une lente évolution, les femmes sont majoritaires à l'Université de Lausanne (58% en 2020), mais restent minoritaires à l'EPFL (30% en 2020). En 20 ans, leur part a augmenté

de 6 points à l'UNIL (52 % en 2000) et de 12 points à l'EPFL (18 % en 2000). A l'UNIL, les facultés de *lettres* (64 %), de *sciences sociales et politiques* (65 %), de *droit et sciences criminelles* (65 %) et de *biologie et médecine* (62 %) attirent le plus de femmes. A l'EPFL, la parité n'est atteinte que dans la faculté des *sciences de la vie* (55 %), alors que les femmes ne représentent que 20 % des effectifs en *sciences et techniques de l'ingénieur* et 17 % en *informatique et communication*.

Avec l'intégration de la Haute école pédagogique (HEP) en 2001, puis des domaines *santé* et *travail social* en 2002 dans les Hautes écoles spécialisées (HES), la part des femmes a doublé en vingt ans, passant de 30 % à 60 %. Les domaines *santé* et *travail social* des HES ainsi que la HEP sont composés à 72 % ou plus de femmes. La parité est atteinte dans les domaines *économie et services*, *design* et *musique et arts de la scène*. Alors que la filière *chimie et sciences de la vie* enregistre 43 % de femmes, les branches *technique* et *IT* ainsi que *architecture*, *construction* et *planification* attirent peu de femmes, respectivement 16 % et 21 % en 2020.

PART D'ÉTUDIANTES DANS QUELQUES FACULTÉS DE L'UNIL, DE L'EPFL ET SECTIONS DES HES

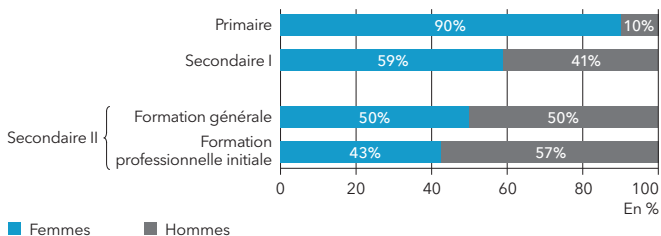


SOURCE: UNIL/EPFL

Corps enseignant : majoritairement féminin au primaire

Plus le degré scolaire et l'âge des élèves augmentent, plus la part de femmes dans le corps enseignant diminue. A l'école primaire, neuf enseignant·e·s sur dix sont des femmes, proportion qui diminue à six sur dix au degré secondaire I. Au gymnase, la parité dans le corps enseignant est atteinte, alors que les femmes sont moins nombreuses (43 %) dans les écoles professionnelles.

RÉPARTITION DU CORPS ENSEIGNANT PAR SEXE, SELON LE DEGRÉ, VAUD, 2019



SOURCE: OFS, Statistique du personnel des écoles

Dans les hautes écoles, la part des femmes dans le corps enseignant⁵ progresse. Cependant, on retrouve le même clivage que dans le corps étudiantin. Ainsi, en 2020, les femmes représentent 29% du corps enseignant à l'EPFL (+10 points par rapport à 2005). A l'UNIL, la parité est proche (44%, +8 points), alors qu'elle est atteinte sur les sites vaudois de la HES-SO (50%, +8 points) et dépassée à la HEP Vaud (61%, +14 points en 15 ans).

En considérant uniquement le corps professoral⁶, la part des femmes tombe toutefois à 19% à l'EPFL, 27% à l'UNIL et 29% sur les sites vaudois de la HES-SO. La parité est atteinte uniquement à la HEP Vaud, avec 48% de professeures.

Si les écarts de formation entre les femmes et les hommes ont quasiment disparu, les choix de filières d'études puis de professions demeurent sexués. L'éducation de la petite enfance, le travail social, les soins infirmiers, ainsi que les métiers d'assistante sont «féminisés». Les métiers MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques) demeurent encore largement masculins. Cela se traduit ensuite sur le marché du travail par le fait que les femmes et les hommes exercent des métiers différents, par des disparités en termes de rémunération et d'accès aux postes à responsabilité.

L'avis du BEFH

⁵ Le corps enseignant comprend les professeur·e·s, les autres enseignant·e·s, les assistant·e·s ainsi que les collaborateurs·trices scientifiques.

⁶ Ainsi que les maîtres d'enseignement et de recherche (MER).

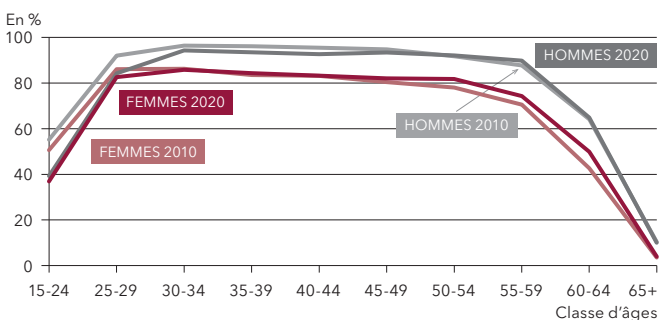
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Depuis la fin des années nonante, le taux d'activité professionnelle des femmes âgées de 15 à 64 ans n'a cessé de progresser. Les femmes se distinguent en travaillant en majorité à temps partiel. Elles exercent en outre des métiers différents de ceux des hommes et la plupart du temps dans d'autres branches économiques. Cette répartition, encore très marquée, implique des progressions de carrière limitées et des situations moins favorables en termes de salaire.

Trois femmes sur quatre sont actives

En 2020, plus de 202 300 Vaudoises âgées de 15 ans à 64 ans exercent une activité rémunérée ou sont en recherche d'emploi, soit 75 % des femmes de cette classe d'âges. Les hommes (228 000) sont quant à eux 84 %. Le taux d'activité des Vaudoises et des Vaudois est légèrement inférieur à celui de l'ensemble de la population en Suisse (80 % et 88 %).

PERSONNES ACTIVES PAR SEXE ET CLASSE D'ÂGES, VAUD



SOURCE: OFS, Relevé structurel (RS)

Taux d'activité des femmes et des hommes: un écart qui se réduit

Si le taux d'activité masculin baisse légèrement depuis vingt-cinq ans, celui des femmes suit une tendance inverse. Entre 2010 et 2020, une hausse de 3 points de pourcentage s'observe chez les femmes âgées de 55 à 59 ans et atteint même 7 points chez les 60 à 64 ans. C'est aussi dans ces deux classes d'âges que l'écart d'activité professionnelle entre femmes et hommes est maximal (16 et 15 points en 2020).

Plus de la moitié des femmes travaillent à temps partiel, deux tiers parmi les mères

En 2020, le travail à temps partiel concerne un peu plus de la moitié des femmes actives occupées (56 %). Plus des deux tiers d'entre elles (68 %) travaillent à un taux compris entre 50 % et 89 % et moins d'un tiers à moins de 50 %. La différence entre les femmes actives ayant au moins un enfant et celles n'en ayant pas est importante : 69 % des mères de famille travaillent à temps partiel contre 48 % des femmes sans enfant. Parmi les mères travaillant à temps partiel, les trois quarts ont un taux d'occupation compris entre 50 % et 89 %. La part des hommes travaillant à temps partiel atteint 16 % ; ils ne sont que 9,7 % parmi les pères.

Entre 2002 et 2020, la part des personnes travaillant à un taux compris entre 50 % et 89 % est passée de 31 % à 38 % pour les femmes et de 6,5 % à 8,4 % pour les hommes.

Une femme sur huit en sous-emploi

L'occupation d'un emploi à temps partiel n'est pas toujours volontaire. En 2020, 13 % de femmes occupées à temps partiel sont en sous-emploi. Ce sont donc environ 25 000 femmes qui désirent augmenter leur taux d'occupation et qui sont disponibles rapidement pour le faire. Travaillant nettement moins souvent à temps partiel, les hommes ne sont que 4,3 % (9 400) dans cette situation.

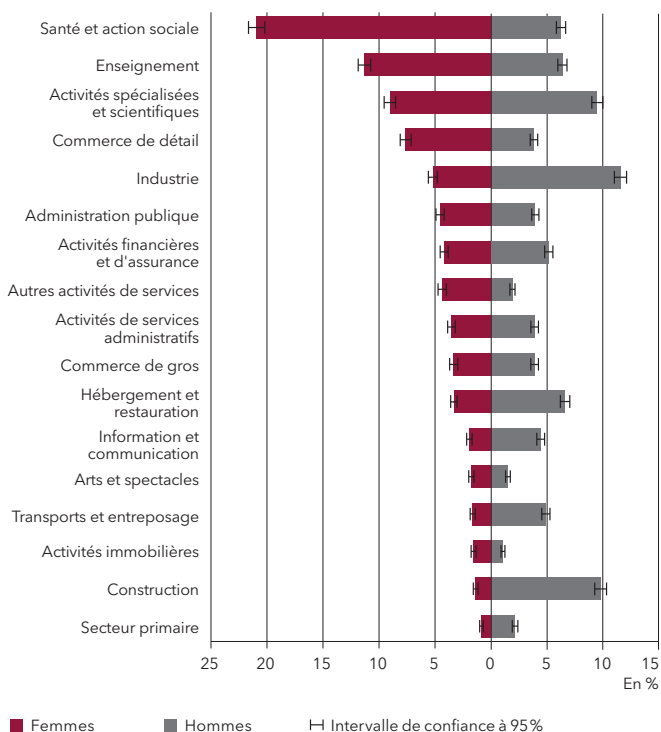
Les femmes actives dans la santé, les hommes dans l'industrie

En 2020, une femme sur cinq travaille dans la *Santé et l'action sociale* (21 %). Les hommes sont présents dans une même proportion dans l'*Industrie et la Construction*. Si femmes et hommes sont représentés de manière égale dans les *Activités spécialisées et scientifiques*, les femmes sont surreprésentées dans les branches de l'*Enseignement* et du *Commerce de détail* et sous-représentées dans celles de l'*Information et la communication* notamment.

Une femme sur cinq avec une position d'encadrement

Dans les positions hiérarchiques, on compte toujours moins de femmes (22 %) que d'hommes (32 %). En 2020, la plupart des femmes (64 %) exercent leur activité lucrative sans responsabilité

PART DE FEMMES ET D'HOMMES SELON LES BRANCHES D'ACTIVITÉS, VAUD, 2020



SOURCE: OFS, Relevé structurel (RS)

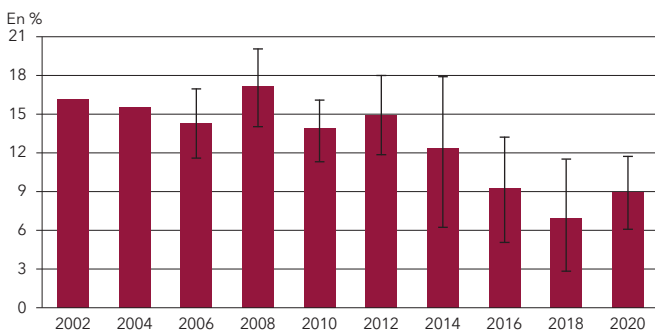
d'encadrement, à l'inverse des hommes (48%). Ces derniers sont aussi plus nombreux à faire partie de la direction que les femmes (7% contre 4%). A relever que la proportion de femmes occupant un rang hiérarchique supérieur n'est pas plus élevée dans les branches d'activités à majorité féminine telles que la *Santé et l'action sociale* ou l'*Enseignement*.

Ecart salarial: 9 % dans le secteur privé

L'écart salarial entre femmes et hommes diminue régulièrement depuis le début du XXI^e siècle dans le secteur privé vaudois¹. En 2020, le salaire médian féminin est inférieur de 9,0% (soit 570 francs mensuels) à celui des hommes alors que la différence

¹ Il s'agit à chaque fois des salaires bruts médians standardisés, c'est-à-dire recalculés en équivalent plein temps de 40 heures hebdomadaires.

ÉCART ENTRE LE SALAIRE MÉDIAN DES FEMMES ET DES HOMMES, SECTEUR PRIVÉ, VAUD



I Niveau d'imprécision basé sur les intervalles de confiance à 95 %

SOURCE: OFS, Enquête suisse sur la structure des salaires, calculs StatVD

était de 16 % en 2002. Dans l'ensemble du secteur public vaudois, cet écart est plus bas, atteignant 7,1 %. Au niveau national, l'écart dans le secteur privé est passé de 21 % en 2002 à 14 % en 2020, et de 21 % à 11 % dans le secteur public.

Deux fois plus de femmes dans les bas salaires

Un « bas salaire », selon la définition de l'Office fédéral de la statistique, désigne un emploi dont la rémunération est inférieure aux deux tiers du salaire médian. Pour le canton de Vaud, la limite du bas salaire est de 4326 francs mensuels en 2020. Cela concerne 13 % des salariées et salariés vaudois. Les femmes sont deux fois plus touchées que les hommes (respectivement 16 % et 8,1 %). A l'autre bout de l'échelle, parmi les 10 % des personnes salariées les mieux payées (soit touchant une rémunération supérieure aux deux tiers du salaire médian, c'est-à-dire plus de 11 569 francs par mois), les femmes sont deux fois moins nombreuses (6,7 % contre 12 % parmi les hommes).

Des différences résultant en partie d'une présence plus forte dans certaines branches

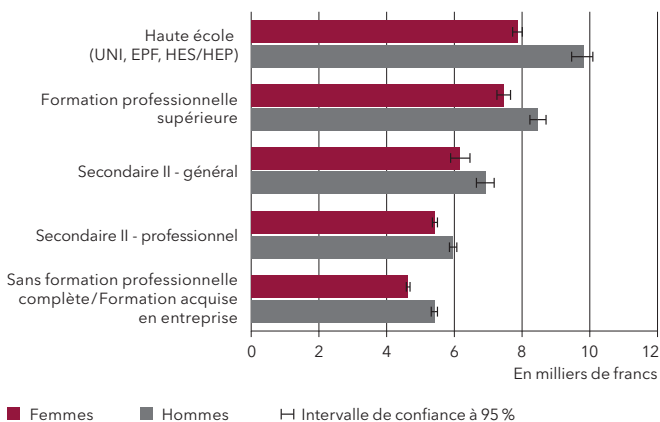
Le niveau de salaire varie selon plusieurs facteurs, dont la branche d'activité. Dans l'*Industrie pharmaceutique* par exemple, le salaire médian (9230 francs) est plus de deux fois plus élevé que dans l'*Hébergement* (4430 francs). La représentation plus forte des femmes dans les dix branches les moins

rémunératrices du canton² (59 % contre 37 %) explique donc en partie les différences salariales, nonobstant le métier exercé.

Les différences salariales accentuées avec un niveau de formation élevé

L'écart salarial atteint 20% (environ 2000 francs) pour les personnes diplômées d'une haute école. Les femmes détentrices d'un niveau de formation inférieur sont, elles aussi, concernées, mais dans une moindre mesure. L'écart entre les salaires médians féminin et masculin est d'environ 10% pour les personnes titulaires d'un CFC, d'une maturité ou d'une formation professionnelle supérieure.

SALAIRE MENSUEL BRUT MÉDIAN STANDARDISÉ SELON LE NIVEAU DE FORMATION, SECTEUR PRIVÉ, VAUD, 2020



SOURCE: OFS, Enquête suisse sur la structure des salaires, calculs StatVD

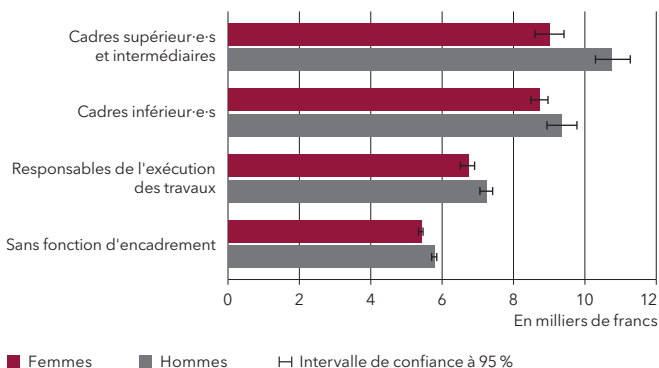
Toutefois, plus que le niveau de formation, c'est le domaine de formation qui détermine en partie l'accès à certaines branches d'activités. Ainsi, en 2020, près de la moitié des hommes au bénéfice d'un diplôme tertiaire sont salariés dans l'une des quinze branches les mieux rémunérées. En revanche, seul un peu plus d'un quart des femmes avec le même niveau de formation le sont. Les proportions s'inversent dans les dix branches d'activités les moins rémunératrices : les femmes diplômées du tertiaire sont près de la moitié à y travailler contre à peine plus de 20% parmi les hommes.

² Sur un total de 88 branches, selon la nomenclature générale des activités économiques à deux niveaux.

La position hiérarchique, autre facteur explicatif

Quelle que soit la position hiérarchique occupée par la personne, le salaire médian féminin est plus bas que celui des hommes. La différence de rémunération est de l'ordre de 6 % pour les personnes employées sans fonction d'encadrement et plus du double pour les positions de cadres intermédiaires et supérieurs.

SALAIRE MENSUEL BRUT MÉDIAN STANDARDISÉ SELON LA POSITION HIÉRARCHIQUE, SECTEUR PRIVÉ, VAUD, 2020



SOURCE: OFS, Enquête suisse sur la structure des salaires, calculs StatVD

La participation des femmes au marché du travail progresse de manière continue. Toutefois, elles sont un peu plus de la moitié à travailler à temps partiel. La naissance d'un enfant entraîne le plus souvent une diminution du taux d'occupation chez les femmes alors qu'elle n'a qu'une faible influence sur la carrière masculine. De plus, les femmes sont actives dans des branches d'activités dans lesquelles le temps partiel est habituel et fréquent. Par ailleurs, l'accession aux postes dirigeants reste difficile pour les femmes, y compris dans les branches où elles sont majoritaires. Si l'écart de rémunération entre les sexes diminue au fil des ans, une partie de ce dernier ne s'explique pas avec les variables objectives non discriminatoires utilisées dans les analyses de décomposition.

L'avis du BEFH

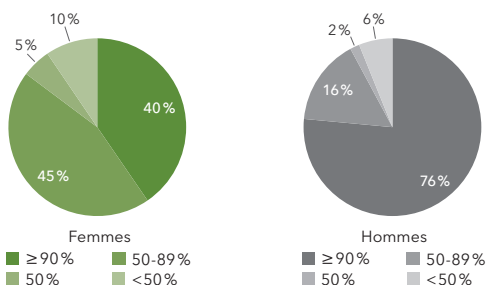
FONCTION PUBLIQUE CANTONALE

Au 31 décembre 2021, 37 819 personnes sont employées dans la fonction publique cantonale. Les femmes sont majoritaires (64%) en raison principalement du poids des branches de l'*Enseignement* et de la *Santé et l'action sociale* largement féminisées. Leur taux d'occupation moyen atteint 78%, celui des hommes, 90%.

Femmes plus souvent à temps partiel...

Dans la quasi-totalité des emplois, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes, qu'il s'agisse de branches féminisées, comme celle de l'*Enseignement* (66% de temps partiel chez les maîtresses généralistes, contre 39% chez les maîtres), ou de branches plutôt masculines où le temps partiel est rare, telle que dans la gendarmerie (36% contre 5%). Depuis 2013, le temps partiel augmente légèrement plus chez les hommes que chez les femmes. Toutefois, dans les classes salariales les plus élevées (16 à 18), le travail à plein temps est la règle quel que soit le sexe (plus de 92% du personnel).

PERSONNEL DE L'ÉTAT¹ PAR SEXE ET TAUX D'OCCUPATION, VAUD, DÉCEMBRE 2021



¹ Chaque personne compte pour une unité, indépendamment de son taux d'occupation.

SOURCE: SPEV

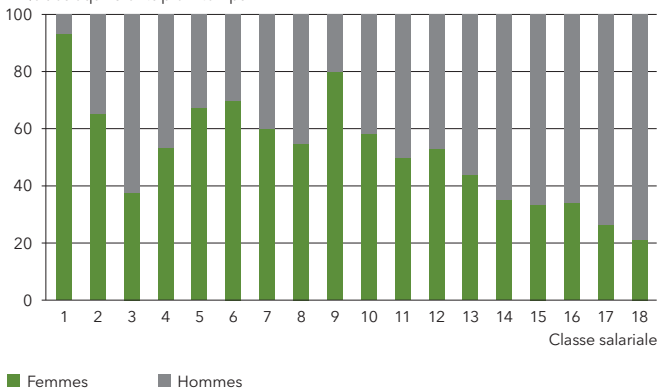
...et moins souvent aux échelons dirigeants

Si les femmes représentent la majorité des effectifs de l'Administration cantonale, elles sont moins souvent présentes aux échelons supérieurs de sa hiérarchie. En effet, elles sont surreprésentées dans les classes 1 à 10 (69% des EPT¹), constituées

¹ EPT: emploi à plein temps.

PERSONNEL DE L'ÉTAT¹ PAR SEXE ET CLASSE SALARIALE, VAUD, DÉCEMBRE 2021

En % des équivalents plein temps



¹ Personnel soumis à la politique salariale en vigueur depuis décembre 2008.

SOURCE: SPEV

notamment par les emplois dans les soins, dans l'éducation de la petite enfance ou encore dans l'administration générale ; à parts égales avec les hommes dans les classes 11 à 13, représentées entre autres par le corps enseignant du post-obligatoire et seulement 34% dans les classes 14 à 18, qui sont souvent associées à des postes à responsabilité hiérarchique.

Écart salarial entre femmes et hommes de 2,2 %

Alors que l'étude réalisée en 2014 montrait qu'il subsistait un écart salarial non expliqué de 3,5%, les résultats de 2020 montrent une amélioration, puisque cet écart atteint 2,2%.

36 % de femmes représentant l'Etat dans les conseils d'administration des entreprises

A fin mars 2022, on recense 184 entreprises² dans lesquelles l'Etat détient une participation. Le Conseil d'Etat y a désigné 271 personnes dont 98 femmes, soit une part de 36%³. Le domaine des *assurances et régimes sociaux* (53%), le domaine

² Entreprises, associations ou fondations dont les statuts de représentation de l'Etat sont à jour ou à mettre à jour.

³ Seules les entités dont le statut est à jour ont été retenues (soit 153).

scientifique (53%) ainsi que celui de la *culture* (50%) sont les plus égalitaires. A l'inverse, c'est dans le *patrimoine* et les *infrastructures* que les femmes sont le moins présentes (20%). Si la *Santé et l'action sociale* emploie une majorité de femmes, il n'en compte que 37% dans les organes de haute direction des entreprises dont l'Etat détient une participation.

L'avis du BEFH

En progression constante au sein de l'Administration cantonale, l'activité à temps partiel concerne davantage de femmes que d'hommes, et cela quel que soit le métier exercé. Le temps partiel est toutefois de plus en plus rare dans les fonctions dirigeantes. A noter que l'accès des femmes aux échelons supérieurs de la fonction publique cantonale semble plus difficile qu'aux organes de direction des entreprises dans lesquelles l'Etat détient une participation. Dans ces dernières, la représentation féminine est passée de 30% à 36%. Les employées de l'ACV restent largement surreprésentées dans les 10 premières classes salariales. La part de l'écart de rémunération qui ne s'explique pas a diminué entre 2014 et 2020, une évolution à mettre en lien avec les mesures favorables à l'égalité entre les femmes et les hommes adoptées en 2018.

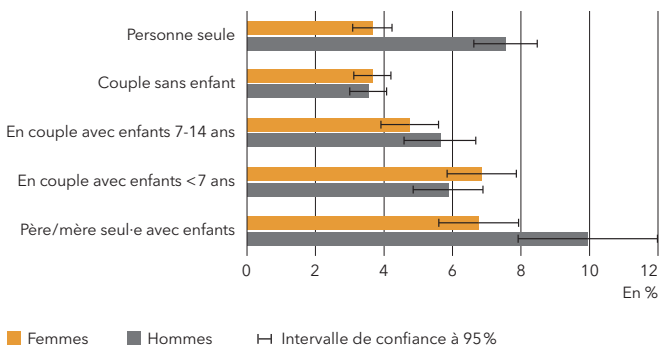
CHÔMAGE ET PAUVRETÉ

Dans le canton de Vaud, le chômage touche autant les femmes que les hommes. Conséquence bien souvent de crises économiques, cette situation peut ouvrir la voie à une plus grande précarité. Les individus ne sont pas égaux face à la pauvreté et au risque de pauvreté. Le sexe, l'âge et le type de ménage dans lequel ils vivent sont souvent déterminants.

Chômage: femmes et hommes autant concernés

Le chômage¹ concerne autant les femmes que les hommes (7,6% en 2020). La présence d'enfants joue un rôle pour les femmes uniquement lorsque le plus jeune a moins de 7 ans. Chez les hommes, les pères sont plus souvent au chômage que les hommes vivant en couple sans enfant, et ce, quel que soit l'âge du dernier-né. Alors que les mères qui élèvent seules leurs enfants ne sont pas plus souvent au chômage que les mères vivant en couple avec enfants, les pères en ménage monoparental (environ 16 000 personnes, soit 2,6% de la population), tout comme ceux vivant seuls sont plus fortement touchés que ceux vivant en couple.

TAUX DE CHÔMAGE SELON LE TYPE DE MÉNAGE, VAUD, 2020



SOURCE: OFS, Relevé structurel

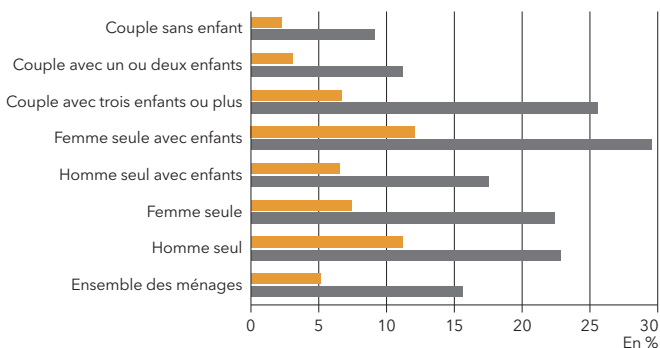
Pauvreté: des causes différentes

En 2019, 5,2% de la population vaudoise vit dans un ménage en situation de pauvreté et 16% dans un ménage à risque de

¹ Personnes au chômage au sens du BIT, c'est-à-dire qu'elles soient ou non inscrites auprès d'un office régional de placement.

pauvreté². Toutefois, tous les ménages ne sont pas égaux face à la pauvreté. Les personnes vivant en couple, pour autant que le nombre d'enfants soit inférieur à trois, et celles sans enfant sont davantage prémunis face à la pauvreté. A l'inverse, les ménages monoparentaux, en particulier les mères seules (12%), les familles nombreuses (couples avec trois enfants ou plus, 6,7%) ainsi que les personnes qui vivent seules, avant tout les hommes (11%), sont bien plus exposés à la pauvreté et au risque de pauvreté.

TAUX ET RISQUE DE PAUVRETÉ SELON LE TYPE DE MÉNAGE, VAUD, 2019



■ Taux de pauvreté ■ Taux de risque de pauvreté

SOURCE: STATVD

Une part similaire d'hommes et de femmes reçoivent le revenu d'insertion

Dernier filet social, le revenu d'insertion (RI) - ou aide sociale au sens strict - a pour but de garantir le minimum vital, soit le montant permettant de couvrir les besoins primaires d'un ménage (accès au logement, aux prestations de santé, etc.). Il intervient en dernier recours après examen de la situation financière du ménage dans lequel vit la personne demandeuse.

En 2020, 12 557 hommes et 12 169 femmes ont sollicité le RI pour subvenir à leurs besoins avec une légère surreprésenta-

² Est considérée comme pauvre toute personne vivant dans un ménage dont les ressources financières (revenu et fortune) sont inférieures à un seuil de pauvreté donné. Cela signifie que les données à disposition ne permettent pas de calculer un taux de pauvreté distinctement pour chaque personne. Dès lors, lorsqu'un ménage se trouve en dessous du seuil de pauvreté, tous ses membres sont considérés comme pauvres. La distinction par âge et par sexe n'est donc pas possible.

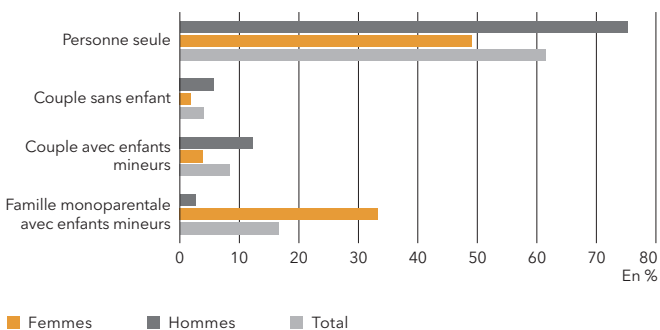
tion parmi les hommes (4,9% contre 4,7% pour les femmes). Indistinctement du sexe, la part de personnes au RI est la plus élevée entre 26 et 29 ans. Depuis 2017, la hausse atteint 0,9 point de pourcent chez les hommes et 1 point chez les femmes.

Des aides ciblées sur les familles et avant le passage à la retraite

Depuis 2011, deux dispositifs sociaux ont été introduits pour éviter le recours au RI: les prestations complémentaires pour familles (PC Familles) pour pallier les faibles revenus des familles qui travaillent, et la rente-pont, octroyée dès 62 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes, pour remédier à l'absence d'emploi ou pour compenser des indemnités de chômage faibles ou nulles avant le passage à la retraite³.

Bien qu'elles ne représentent que 20% de la population âgée entre 18 et 64 ans, les personnes seules se trouvent être les principales bénéficiaires du RI (62%) et, parmi elles, les hommes sont majoritaires (75%).

BÉNÉFICIAIRES DU REVENU D'INSERTION SELON LE TYPE DE MÉNAGE ET LE SEXE, VAUD, 2020



SOURCE: SPAS

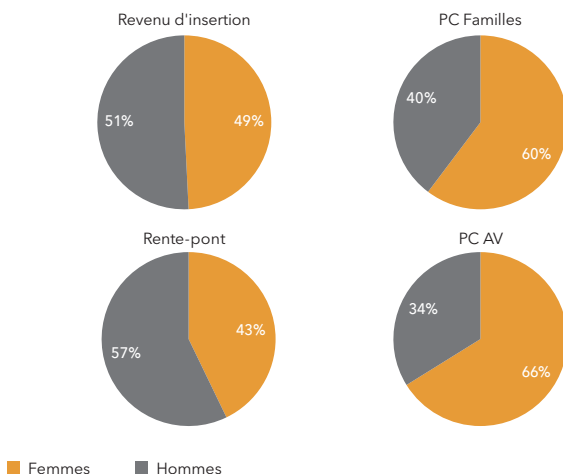
Vulnérabilité plus élevée des mères seules avec enfants...

Elever seul-e des enfants représente un risque de précarité et cette situation concerne majoritairement les femmes. Les

³ A noter que l'on ne peut pas cumuler le RI et les PC Familles. Dans les deux cas, tous les membres du ménage sont comptés comme bénéficiaires.

BÉNÉFICIAIRES DES PRINCIPALES AIDES SOCIALES¹

SELON LE SEXE, VAUD, 2020



¹ Revenu d'insertion et PC Familles: 18-64 ans. Rente-pont: femmes 62-65 ans, hommes 63-65 ans. PC AV: femmes 64 ans et plus, hommes 65 ans et plus.

SOURCE: SPAS/SASH/OFAS

familles monoparentales avec enfants mineurs sont surreprésentées dans les dispositifs sociaux qui leur sont ouverts (RI et PC Familles). Si les personnes qui vivent dans des ménages monoparentaux bénéficiaires du RI est relativement faible (environ 3700 sur 24700 personnes bénéficiaires), leur part (15%) est près de deux fois plus importante que parmi l'ensemble de la population vaudoise (9,2%). Dans neuf cas sur dix, il s'agit de mères seules.

...et des hommes avant le passage à la retraite...

A partir de 60 ans, les hommes ont plus souvent recours au RI que les femmes (3,2% contre 2,0% en 2020). Un moins bon état de santé combiné à un bas niveau de formation et au fait de vivre seul les exposerait davantage que les femmes à la précarité en fin de carrière. Les hommes sont également plus nombreux à bénéficier de la rente-pont (57% en 2020).

...et à nouveau féminine à l'âge de la retraite

Fin 2020, le taux de bénéficiaires de prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse (PC AV) est de 18% pour les

femmes et 13 % pour les hommes. La principale raison du taux plus élevé chez les premières est leur moindre participation au marché du travail - éventuelle interruption de carrière au taux d'occupation réduit - et des rémunérations inférieures. Cela se traduit par une situation financière plus précaire à la retraite.

En 2020, les taux de chômage des femmes et des hommes sont semblables. Ces derniers ont été particulièrement touchés par les mesures visant à enrayer la pandémie de Covid-19, les femmes étant davantage occupées dans les branches d'activités dites essentielles.

Entre 2015 et 2019, le risque de pauvreté a progressé de 1,5 point au sein de la population vaudoise. Comme par le passé, la pauvreté concerne davantage les femmes, en particulier les mères seules avec enfants et les retraitées. La cause tient à la parentalité qui pénalise encore fortement la participation des femmes au marché du travail. La pauvreté masculine est quant à elle davantage liée à l'emploi et à la précarité professionnelle avant le passage à la retraite. Ainsi, les hommes sont surreprésentés parmi les bénéficiaires de deux dispositifs, le RI et la rente-pont, alors que les femmes sont surreprésentées parmi les bénéficiaires des prestations complémentaires pour les familles (PC familles) et à l'assurance-vieillesse (PC AV).

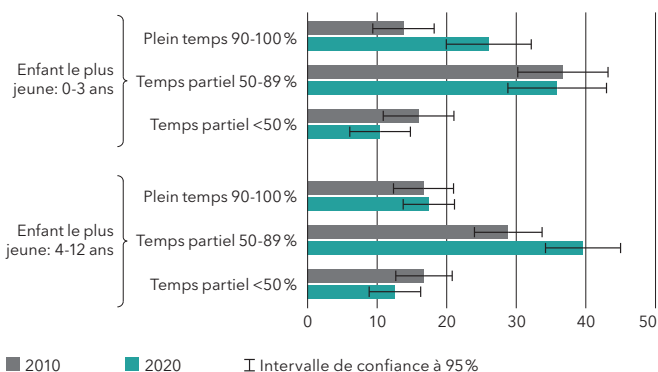
CONCILIATION EMPLOI ET FAMILLE

La répartition des activités professionnelle et domestique au sein du ménage est un indicateur du niveau de l'égalité entre les sexes. La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, défi sociétal et individuel, est une réalité à laquelle sont confrontés un nombre croissant d'individus. De plus en plus de femmes aspirent à s'investir davantage dans le monde du travail rémunéré et toujours plus d'hommes souhaitent s'impliquer davantage dans l'éducation des enfants.

Plus de la moitié des mères travaillent à temps partiel contre 8,9 % des pères

Au sein des couples avec enfants de moins de 15 ans, 92 % des pères et 75 % des mères exercent une activité professionnelle en 2020. Si 83 % des pères sont occupés à plein temps, seules 22 % des mères le sont. En revanche, 52 % des mères travaillent à temps partiel, contre 8,9 % des pères. L'âge de l'enfant le plus jeune n'a guère d'influence sur le taux d'occupation des mères. Par ailleurs, une mère sur cinq est sans activité professionnelle contre 4,5 % des pères.

TAUX D'OCCUPATION DES MÈRES VIVANT EN COUPLE SELON L'ÂGE DE L'ENFANT LE PLUS JEUNE, VAUD



SOURCE: OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

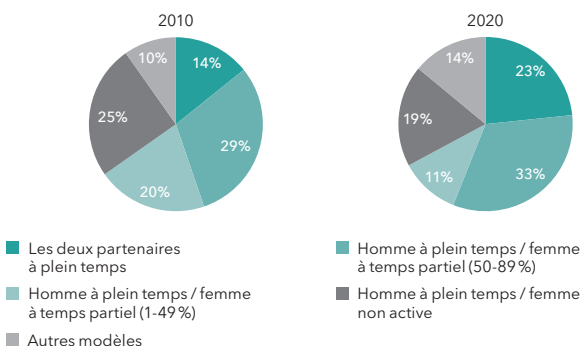
En dix ans, deux évolutions apparaissent. D'une part, davantage de mères dont le dernier-né a moins de 4 ans travaillent à plein temps; d'autre part, celles dont le benjamin a entre 4 et 12 ans sont plus souvent occupées entre 50 % et 89 % aujourd'hui qu'en 2010.

Modèles d'activité professionnelle dans les couples

La répartition du travail rémunéré a beaucoup évolué durant les dernières décennies au sein des couples avec enfants de moins de 15 ans. Toutefois, c'est encore essentiellement la mère qui réduit son taux d'occupation ou renonce (temporairement ou durablement) à exercer une activité professionnelle.

En 2020, près d'un couple sur cinq avec enfants de moins de 15 ans vit selon le modèle dit traditionnel (homme actif à plein temps et femme sans activité rémunérée) contre un sur quatre en 2010. Le modèle dominant aujourd'hui est celui dans lequel le père travaille à plein temps et la mère à temps partiel (44%), le plus souvent entre 50 et 89% (33%).

MODÈLES D'ACTIVITÉ DANS LES COUPLES AVEC ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS, VAUD



SOURCE: OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Les tendances les plus récentes vont vers des modèles égalitaires où les deux parents travaillent à un même taux d'occupation. Ainsi, la part de couples où le père et la mère exercent leur activité à plein temps est passée de 14% à 23% entre 2010 et 2020. De même, les familles dans lesquelles les deux parents travaillent à temps partiel forment une minorité de plus en plus visible (5% en 2020, contre 2% en 2010).

Le travail rémunéré au sein des ménages vaudois se répartit de manière plus égalitaire qu'en moyenne nationale. D'une part, les couples dans lesquels les deux parents travaillent à plein temps sont proportionnellement plus nombreux dans le canton, d'autre part, le taux d'occupation des mères vaudoises est plus élevé qu'en moyenne suisse.

Deux tiers des femmes perçoivent négativement l'arrivée d'un enfant pour leur carrière

La conciliation entre emploi et famille repose toutefois encore davantage sur les femmes que sur les hommes. Ce constat se reflète notamment dans les effets attendus de l'arrivée d'un (autre) enfant. Si 42 % des Vaudois âgés de 20 à 39 ans estiment qu'un (autre) enfant aurait des conséquences négatives sur leurs perspectives professionnelles, ce chiffre atteint 66 % chez les Vaudoises du même âge.

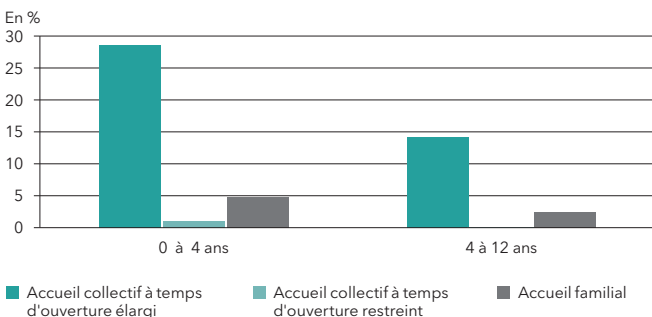
Accueil de jour des enfants : collectif ou familial

Développer l'offre en matière d'accueil de jour a une influence positive sur le taux d'occupation des mères et la répartition du travail rémunéré et domestique au sein des couples. L'accueil de jour comprend l'accueil collectif (crèches, garderies, unités d'accueil pour écoliers) et l'accueil familial (accueillantes en milieu familial, « mamans de jour »).

Deux fois plus d'offres pour les moins de quatre ans

Entre 2010 et 2020, dans le canton de Vaud, le nombre de places créées en accueil collectif atteint 10 500. L'offre est deux fois plus élevée pour les enfants en âge préscolaire (moins de 4 ans) que pour les enfants scolarisés jusqu'à 12 ans (parascolaire). En accueil collectif préscolaire, les moins de 4 ans disposent de 28,3 places à plein temps pour 100 enfants dans les structures

TAUX DE COUVERTURE¹ EN ACCUEIL DE JOUR SELON LE GROUPE D'ÂGES, VAUD, 2020



¹ Nombre de places offertes à plein temps rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population.

SOURCE: StatVD, Enquête sur l'accueil de jour des enfants

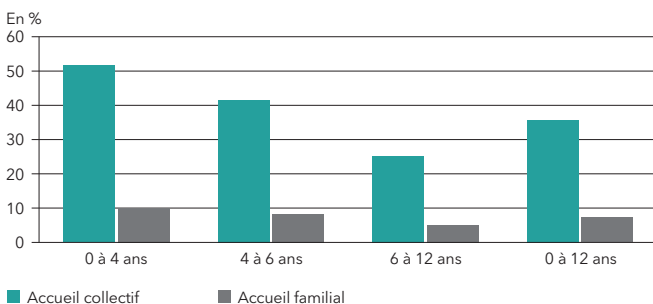
à temps d'ouverture élargi¹. En complément de ces places compatibles avec une activité professionnelle à plein temps des parents, les places offertes par les structures à temps d'ouverture restreint représentent 1,2 place à plein temps pour 100 enfants d'âge préscolaire. Les 1337 accueillantes en milieu familial agréées dans le canton proposent quant à elles 4,8 places à plein temps pour 100 enfants de moins de 4 ans.

Au niveau parascolaire, les structures d'accueil collectif offrent 14,4 places à plein temps pour 100 élèves de 4 à 12 ans. Ce sont les plus jeunes (4 à 6 ans) qui disposent de l'offre la plus élevée (21,9 places), alors que les 10 à 12 ans ne bénéficient que de 2,5 places pour 100 enfants. En complément de l'offre en accueil collectif, les élèves disposent de 2,6 places pour 100 enfants en accueil familial.

43 % des moins de douze ans pris en charge

En 2020, 43% des enfants de moins de 12 ans ont fréquenté une institution d'accueil collectif ou ont été gardés par une accueillante en milieu familial. Une nette majorité d'entre eux (83%) ont été pris en charge par une institution. Ce sont les moins de 4 ans qui sont les plus nombreux à recourir aux solutions d'accueil de jour, avec un taux qui atteint 61%. Les enfants

TAUX DE RECOURS¹ EN ACCUEIL DE JOUR SELON LE GROUPE D'ÂGES, VAUD, 2020



¹ Nombre d'enfants accueillis rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population. Un même enfant pourrait avoir fréquenté plusieurs institutions différentes sans que nous ne puissions l'identifier.

SOURCE: StatVD, Enquête sur l'accueil de jour des enfants

¹ Structures ouvertes durant la pause de midi, à l'inverse des structures à temps d'ouverture restreint.

d'âge préscolaire sont 51 % à fréquenter une structure d'accueil collectif, et même 61 % pour ceux âgés de 3 à 4 ans.

Les élèves de 4 à 12 ans sont nettement moins nombreux (34 %) que les plus jeunes à utiliser l'offre en accueil de jour. Le recours à l'accueil collectif diminue avec l'avancée en âge des enfants scolarisés et leur autonomie croissante, passant de 41 % pour les 4 à 6 ans à 6 % pour les 10 à 12 ans.

Quel que soit l'âge des enfants, l'offre en accueil collectif est nettement plus élevée que celle en accueil familial, en particulier sur l'arc lémanique. L'offre étant plus rare dans les régions rurales et excentrées, seule une minorité d'écoliers ont accès à une structure d'accueil. En revanche, l'offre en accueil familial y est plus développée.

L'avis du BEFH

Depuis l'an 2000, la majorité des mères sont actives professionnellement. Elles sont aussi de plus en plus nombreuses à avoir un emploi tout au long de la vie et la part de femmes « au foyer » diminue régulièrement depuis des années. L'augmentation des places d'accueil de jour de la petite enfance dans le canton favorise cette évolution. Toutefois, la majorité des mères d'enfants de moins de 15 ans exercent une activité à temps partiel alors que les pères travaillent majoritairement à temps plein. La conciliation vie professionnelle et vie familiale demeure clairement une affaire de femmes qui peut pénaliser leur évolution professionnelle.

Pour plus d'information sur l'accueil familial, voir le rapport: [L'accueil de jour en milieu familial dans le canton de Vaud](#), Statistique Vaud, octobre 2021.

TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ

Nombreuses sont les activités non rémunérées dont notre société ne pourrait se passer: tâches ménagères ou éducatives, vie associative, soutien aux proches âgés, etc. Dans ce domaine également, on observe des écarts entre les sexes, notamment parmi les personnes vivant en couple avec des enfants.

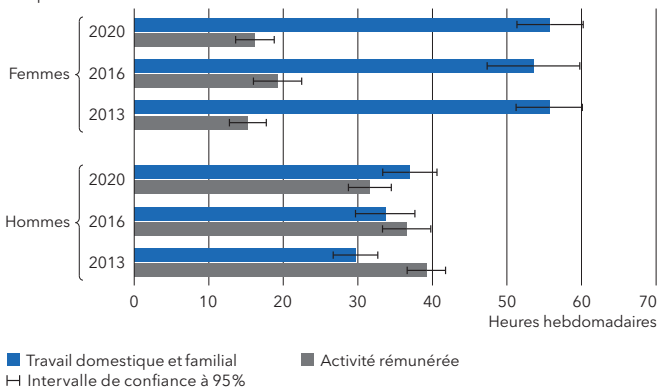
L'engagement familial et domestique des pères progresse

Au sein des couples avec enfants de moins de 15 ans, la charge de travail totale est proche entre hommes et femmes et stable depuis 2013 (environ 70 heures hebdomadaires). La répartition entre le travail domestique et l'activité professionnelle rémunérée est, par contre, sensiblement inégale. Ainsi, en 2020, les mères d'enfants de moins de 15 ans consacrent plus de trois quarts de leur temps au travail domestique et familial (56 heures), alors que leurs partenaires y passent un peu plus de la moitié de leur temps (37 heures).

Le nombre d'heures dédiées par semaine au travail rémunéré a continuellement baissé pour les pères au profit du travail domestique et familial depuis une dizaine d'années. Les mères, en revanche, consacrent encore près d'une fois et demie de plus de temps au travail domestique que les pères.

NOMBRE D'HEURES CONSACRÉES EN MOYENNE PAR SEMAINE À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET AU TRAVAIL DOMESTIQUE ET FAMILIAL, VAUD

Couples avec enfants de moins de 15 ans

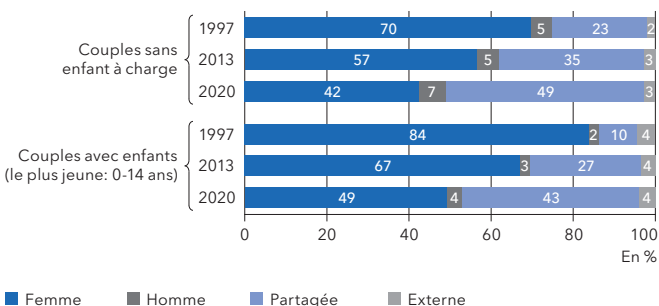


SOURCE: OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Tâches domestiques: vers une responsabilité partagée

Dans le canton de Vaud, 49% des femmes vivant en couple avec des enfants de moins de 15 ans assument principalement la responsabilité du travail domestique en 2020. La proportion est de 42% parmi les couples sans enfant à charge. Ces derniers, notamment les jeunes, sont les plus nombreux à se partager la responsabilité des tâches ménagères. Entre 1997 et 2020, on observe pour tous les couples un recul de la responsabilité principalement féminine du travail domestique, au profit de la responsabilité partagée.

RESPONSABILITÉ PRINCIPALE DU TRAVAIL DOMESTIQUE DANS LES COUPLES, VAUD



SOURCE: OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

La satisfaction dans la répartition de ces tâches diffère entre femmes et hommes, d'autant plus si le ménage compte un enfant de moins de 15 ans. Ainsi, 66% des pères se disent très satisfaits, alors que seules 44% des mères le sont.

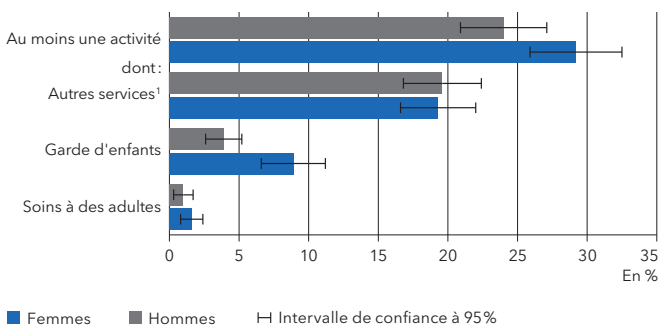
Egalité dans l'engagement bénévole organisé, les femmes plus actives dans le bénévolat informel

Dans le canton de Vaud, un peu plus d'une personne sur trois s'engage bénévolement, que ce soit en faveur d'une organisation, d'une association ou d'une institution publique (bénévolat organisé) ou pour fournir à titre volontaire des prestations à des ménages tiers (bénévolat informel).

Le bénévolat organisé concerne 12% des hommes comme des femmes, qui s'y engagent en moyenne 2,6 heures par semaine. Le bénévolat informel mobilise davantage la population vaudoise (27%), femmes et hommes dans une proportion

également semblable. Les femmes y consacrent en moyenne un peu plus de temps (4,9 heures par semaine contre 3,8 heures pour les hommes). Elles s'impliquent légèrement plus que les hommes notamment dans la garde d'enfants (9% contre 4% des hommes).

TRAVAIL BÉNÉVOLE INFORMEL : TAUX DE PARTICIPATION, VAUD, 2020



¹ Travaux ménagers, transport, jardinage, etc.

SOURCE : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'avis du BEFH

Le partage du travail domestique est loin d'être égal, en particulier parmi les couples avec des enfants de moins de 15 ans. Les femmes consacrent en effet trois fois plus d'heures par semaine au travail domestique et familial qu'à l'activité rémunérée. Ces disparités sont particulièrement préoccupantes au regard de leur dépendance économique envers le revenu de l'autre parent, pendant la vie active ainsi qu'à la retraite. Si les hommes consacrent davantage d'heures par semaine au travail domestique et familial que par le passé, ceux qui déclarent avoir la responsabilité principale sont rares. Le Baromètre national de l'égalité publié par la Conférence suisse des délégué·e·s à l'égalité en 2021 apporte un éclairage sur les enjeux actuels de la conciliation en Suisse. Il révèle que 82% des personnes interrogées sont d'avis que les femmes effectuent «plus ou plutôt plus» de travail domestique et de prise en charge non rémunérés. Ce sondage souligne enfin que les femmes ont été plus fortement mises à l'épreuve pendant la pandémie de Covid-19.

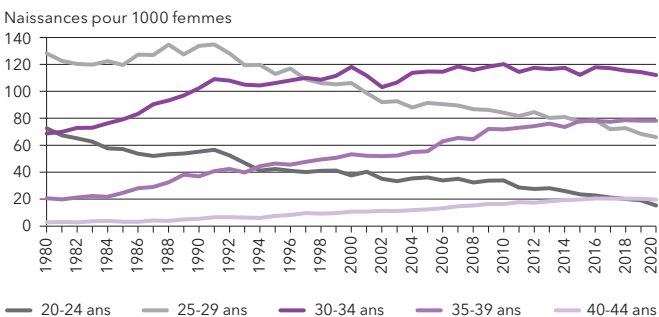
FAMILLE

La vie de famille a connu de profondes mutations ces dernières décennies. Le mariage et l'arrivée des enfants sont plus tardifs et les naissances hors mariage toujours plus fréquentes. On rencontre davantage de couples en union libre, de ménages monoparentaux et de familles recomposées. Femmes et hommes se distinguent dans leur mode de vie surtout aux âges élevés: tandis que les hommes restent souvent en couple jusqu'à la fin de leur vie, les femmes leur survivent et donc vivent plus souvent seules ou dans une résidence pour personnes âgées.

Une moyenne de 1,47 enfant par femme

A l'exception du baby-boom de l'après-guerre et de brèves périodes de hausse des naissances, la fécondité a notablement diminué depuis la fin du XIX^e siècle, passant en dessous du seuil de renouvellement des générations (estimé à 2,1 enfants par femme). Le nombre moyen d'enfants par femme oscille dans une fourchette allant de 1,4 à 1,8 depuis le début des années septante dans le canton, alors qu'il s'élevait à 3,7 en 1900.

FÉCONDITÉ DES FEMMES PAR CLASSE D'ÂGES¹, VAUD



¹ Les taux de fécondité des femmes de 15-19 ans et de 45-49 ans ne sont pas représentés car ils sont proches de zéro.

SOURCE: OFS, Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT), calculs StatVD.

Après être repartie à la hausse au début du XXI^e siècle, la fécondité décline à nouveau depuis deux ans. Le nombre moyen d'enfants par femme est passé, dans le canton, d'un minimum de 1,49 en 2002 à un maximum de 1,66 en 2009, avant de redescendre à 1,47 en 2020. La hausse du début des années deux mille s'interprète, au moins partiellement, comme une conséquence du report de la maternité: la progression est plus

marquée chez les femmes de 35 ans et plus, soit celles qui ont repoussé de quelques années le moment de devenir mères. A l’opposé, la fécondité a reculé pour les moins de trente ans.

La parentalité est plus tardive

L’arrivée des enfants dans les couples est plus tardive aujourd’hui qu’il y a vingt ans; trois quarts des femmes (74 %) ayant accouché en 2020 sont âgées de 30 ans et plus, contre 60 % en 2000. L’âge moyen à la maternité s’élève aujourd’hui à 32,4 ans contre 30,2 ans en 2000.

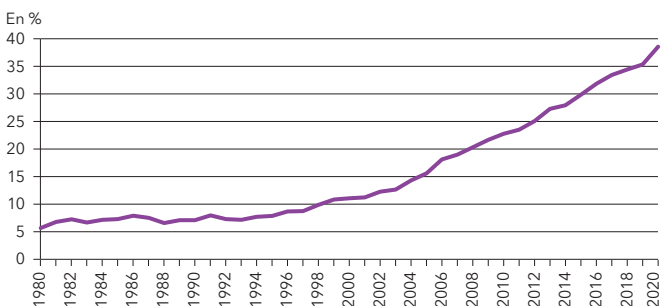
Les hommes sont en général plus âgés que les femmes lors de la naissance des enfants, avec un écart de 3 ans en moyenne (35,3 ans en 2020). Huit hommes sur dix ont dépassé l’âge de 30 ans au moment de la naissance de leur enfant en 2020, et 7 % avaient 45 ans ou plus. Comme pour les femmes, l’âge moyen à la paternité a suivi une tendance à la hausse avec le temps.

Le report de l’âge à la parentalité traduit l’évolution des comportements sociaux; la durée de formation s’est allongée, le niveau d’études des femmes a progressé et elles participent toujours plus activement au marché du travail. Ces facteurs ont contribué à prolonger la période de transition entre le départ du domicile parental et la formation d’une famille.

Quatre naissances sur dix hors mariage

Toujours plus d’enfants naissent de parents non mariés: 39 % des naissances sont concernées en 2020 dans le canton de Vaud, contre 11 % en 2000 et 7 % en 1990. Les reconnaissances

PART DES NAISSANCES HORS MARIAGE, VAUD



SOURCE: OFS, Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT)

d'enfants par le père ont augmenté de façon symétrique. Toutefois, la formation d'une famille reste étroitement liée au mariage et beaucoup de parents officialisent leur union par la suite. En 2020, 4 % des naissances ont eu lieu dans les six mois suivant le mariage des parents. Par ailleurs, 21 % des couples qui se sont unis en 2020 avaient déjà un ou plusieurs enfants en commun.

Mariage en perte de vitesse

Conséquence de l'évolution des comportements, la tendance actuelle est aux unions libres et aux mariages toujours plus tardifs. En 2020, l'âge moyen au premier mariage est de 32 ans pour les hommes et de 31 ans pour les femmes; il a augmenté de deux ans par rapport à 2000 et de six ans et demi par rapport à 1970. Au sein de la population âgée de 50 ans, la proportion de personnes mariées décline: de 76 % en 2000 à 66 % aujourd'hui chez les hommes et de 69 % à 63 % chez les femmes.

Signe des temps également, on observe durant les vingt dernières années une hausse de la proportion des personnes divorcées (dont six sur dix sont des femmes), qui est passée de 6 % à 9%. En revanche, les personnes veuves (dont huit sur dix sont des femmes) ont reculé de 6 % à 4%, effet probable à la fois des progrès dans l'espérance de vie (allongement global; réduction de l'écart entre les sexes) et de l'augmentation des divorces et des unions libres.

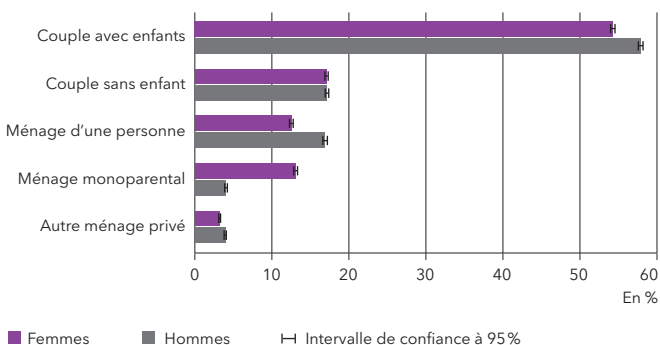
Ménages monoparentaux: davantage de femmes

Entre 25 et 64 ans, plus de la moitié de la population vit en couple avec des enfants (56 %, moyenne 2018-2020); une personne sur six en couple sans enfant (17 %), 15 % seules et 9 % en ménage monoparental. Parmi les personnes en couple, 20 % vivent en union libre (15 % de la population); la part est plus importante s'il n'y a pas d'enfant (29 % contre 15 %). On peut estimer à 7 % la part de personnes vivant dans une famille recomposée parmi les personnes en couple avec enfants de moins de 25 ans. Les personnes vivant en couple de même sexe représentent une très faible minorité (moins de 2 % de la population vivant en couple).

Entre 25 et 64 ans, femmes et hommes se répartissent de manière similaire dans les différents types de ménages, excepté dans les ménages monoparentaux, où la surreprésentation

féminine est nette (13% des femmes contre 4% des hommes) et dans les ménages de personnes seules, parmi lesquels les hommes sont plus nombreux (17% contre 13%). Après un divorce ou une séparation, la garde des enfants est attribuée autant aux deux parents qu'à l'un d'entre eux. Lorsque la garde est exclusive, elle est accordée huit fois sur dix à la mère. Par ailleurs, les femmes se remarient un peu moins fréquemment : en 2020, 20% des mariages sont des remariages de femmes et 24% sont des remariages d'hommes.

PERSONNES ÂGÉES DE 25 À 64 ANS SELON LE TYPE DE MÉNAGE, VAUD, MOYENNE 2017-2019



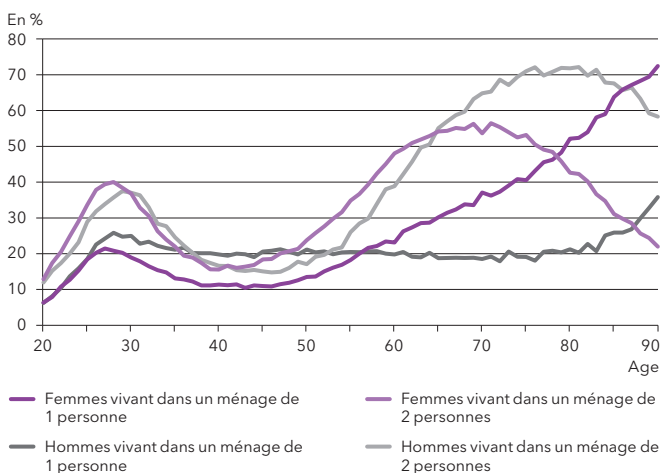
SOURCE: OFS, Relevé structurel (RS)

A plus de 80 ans, les hommes vivent en couple, les femmes seules ou en ménage collectif

Aux âges élevés, les femmes vivent plus fréquemment seules que les hommes; elles sont nombreuses à survivre à leur conjoint, d'une part parce qu'elles sont généralement plus jeunes que leur époux et d'autre part parce que leur espérance de vie est plus longue. Parmi les plus de 80 ans vivant dans un ménage privé, deux tiers des femmes vivent seules contre un homme sur quatre (63% contre 26%). En outre, les femmes vivent plus fréquemment en institution (établissement médico-social ou autre): parmi les 6500 pensionnaires d'institutions du canton en 2020, 69% sont des femmes.

De leur côté, les hommes âgés résident majoritairement dans des ménages de deux personnes (67% des plus de 80 ans, contre 32% des femmes), ce qui a, en outre, un impact positif sur la possibilité de rester vivre chez soi.

POPULATION RÉSIDANTE SELON LA TAILLE DU MÉNAGE, VAUD, 2020



SOURCE: OFS, Statistique de la population et des ménages (STATPOP)

Avec le recul de l'âge à la parentalité, la concurrence entre maternité et activité professionnelle concerne près de trois femmes sur quatre, et entraîne souvent une diminution de la participation féminine au marché du travail. Notons par ailleurs que la garde partagée concerne la moitié des parents ayant divorcé et entraîne une plus grande implication masculine dans le travail domestique et familial. Enfin, la surreprésentation féminine dans les ménages monoparentaux demeure toujours prononcée et comporte de nombreux risques financiers, notamment au regard des disparités salariales persistantes entre les femmes et les hommes. Comme le nombre de personnes vivant en union libre et celui des enfants nés hors mariage progressent, la perte de vitesse du mariage risque de soulever des enjeux pour le système des assurances sociales, notamment de la prévoyance professionnelle.

L'avis du BEFH

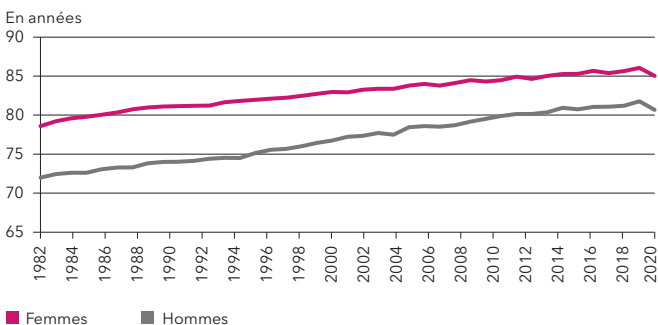
SANTÉ

L'espérance de vie ne cesse d'augmenter, notamment grâce aux progrès médicaux, à l'amélioration de la prise en charge et aux effets positifs de la prévention. Femmes et hommes présentent néanmoins des caractéristiques et des comportements différents en matière de santé.

Les femmes vivent quatre ans de plus que les hommes

Les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes (85 ans contre 81 ans dans le canton de Vaud en 2020), un écart généralement attribué à des différences comportementales, à une moindre exposition aux risques, à un meilleur suivi médical ainsi qu'à un avantage génétique. Depuis une vingtaine d'années, l'écart de l'espérance de vie entre les sexes diminue: de 5,7 ans en 2000, il n'est plus que de 4,3 ans. L'espérance de vie *en bonne santé*, soit les années à vivre avec une qualité de vie potentiellement élevée, est en-deçà. Au niveau national, elle s'élève à environ 70 ans autant pour les femmes que pour les hommes.

ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE, VAUD



SOURCE: OFS, Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT), calculs StatVD

Selon la dernière Enquête suisse sur la santé de 2017, 41% de la population vaudoise s'estime en très bonne santé, 56% en bonne ou assez bonne santé et 3,2% en mauvaise santé. Sans surprise, plus on est âgé, moins on se considère en bonne santé. Si les femmes et les hommes évaluent de la même manière leur état de santé général, des écarts apparaissent autant au niveau de la santé physique que de la santé psychique ainsi que dans les comportements.

Des femmes moins actives physiquement que les hommes...

La majorité des Vaudoises comme des Vaudois sont actifs physiquement¹, ces derniers cependant en plus grande proportion (70% contre 62% des femmes). La différence n'apparaît toutefois qu'à partir de 60 ans (74% des hommes contre 58% des femmes).

...mais moins souvent en surpoids

Le surpoids ou l'obésité touche un homme sur deux et trois femmes sur dix, avec une différence la plus élevée entre 30 et 64 ans. A l'inverse, l'insuffisance pondérale touche essentiellement les femmes (6% contre 2% des hommes). En quinze ans, ces chiffres sont restés significativement les mêmes.

Des femmes en moins bonne santé psychique

Plus d'une femme sur quatre (27%) a connu ou connaît encore des problèmes psychiques moyens à élevés². Parmi les hommes, la part est de moins d'un sur cinq (19%). En termes de ressources disponibles favorisant la santé psychique, le sentiment de solitude laisse également apparaître des différences entre femmes et hommes, les premières y étant plus souvent sujettes. Une femme sur dix (contre un homme sur quinze) déclare se sentir assez ou très souvent seule.

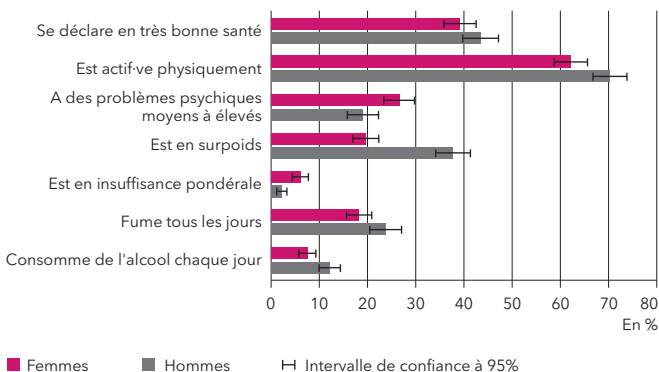
Tabagisme et consommation d'alcool moindres chez les femmes

En 2017, 24% des Vaudoises et 32% des Vaudois fument, des proportions semblables à la moyenne suisse. La moitié des Vaudoises (54%) n'ont jamais fumé (46% des Vaudois) et 20% sont des ex-fumeuses (22% des hommes). Avec l'âge, la part de la population qui fume baisse, tant pour les femmes que pour les hommes.

¹ Etre actif physiquement se réfère à toute activité entraînant transpiration et/ou essoufflement. Ce critère répond aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique.

² Les problèmes psychiques sont mesurés à travers la fréquence à laquelle un état de nervosité, de cafard, d'abattement ou de déprime, de calme ou de détente et de sentiment de bonheur sont survenus au cours des quatre semaines précédant l'enquête.

ÉTAT DE SANTÉ ET COMPORTEMENT, VAUD, 2017



SOURCE: OFS, Enquête suisse sur la santé (ESS)

Parmi les femmes, 25% ne boivent jamais d'alcool, une proportion supérieure à celle des hommes (15%). Plus souvent abstinentes, elles sont également plus rarement des consommatrices quotidiennes: 8% des femmes boivent de l'alcool chaque jour, contre 12% des hommes.

L'avis du BEFH

Si les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes, elles rapportent une moins bonne santé que les hommes. Ainsi, elles déclarent consacrer moins de leur temps à une activité physique et souffrent davantage de troubles psychiques que les hommes. Ceux-ci sont davantage exposés à la consommation d'alcool et de tabac. Les conditions de vie différentes exposent les femmes et les hommes à des sources de stress différentes. Les premières sont plus souvent concernées par le cumul de charges de travail non rémunéré et rémunéré, le sexisme et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, alors que les seconds sont davantage confrontés aux tensions découlant du rôle de pourvoyeur principal du revenu du ménage. En lien avec la pandémie de Covid-19, on observe, en 2020, une diminution de l'espérance de vie des femmes et des hommes.

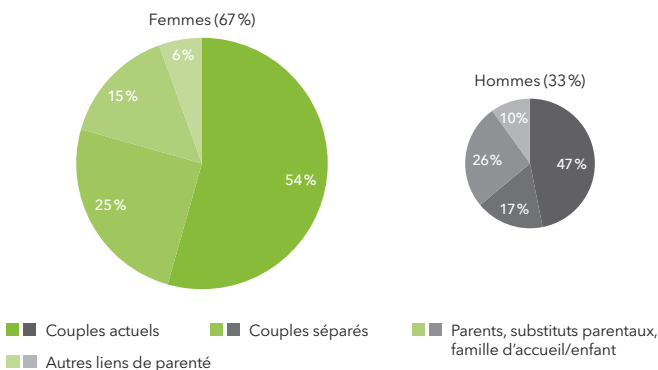
VIOLENCE DOMESTIQUE

La violence domestique comprend tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du ménage. Elle comprend notamment les violences dans le couple, soit les violences survenant entre partenaires ou ex-partenaires faisant ou ayant fait ménage commun.

Environ 1600 affaires de violence domestique enregistrées par la police

En 2021, 1617 affaires de violence domestique ont été enregistrées par les polices vaudoises. Cela représente 3767 infractions et 49% de toutes les infractions de violence en général. Plus de sept infractions sur dix sont survenues dans une relation de couple (51% au sein d'un couple actuel et 23% après une séparation), 19% au sein d'une relation entre parents, substituts parentaux et enfants, et 7% au sein d'autres liens de parenté.

VICTIMES DE VIOLENCE DOMESTIQUE SELON LE SEXE ET LE TYPE DE RELATION, VAUD, 2021



SOURCE: OFS, Statistique policière de la criminalité

Plus de la moitié des infractions de violence domestique relèvent de la violence psychique (telles que des menaces et injures) et 41% de violences physiques¹, le reste concernant de la violence sexuelle (4%). 90% de l'ensemble des infractions de

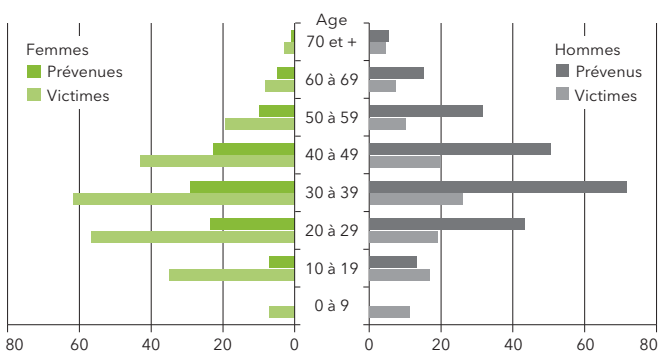
¹ Soit les voies de fait, les homicides consommés et les tentatives d'homicides ainsi que les lésions corporelles graves et simples.

violence domestique sont le fait de trois infractions: les voies de fait (1432 infractions), les injures (1165 infractions) et les menaces (792 infractions).

Femmes entre 30 et 39 ans victimes de leur (ex-)partenaire

En 2021, environ deux tiers des victimes de violence domestique (67%) sont des femmes; elles sont deux fois plus souvent touchées que les hommes (30,4 victimes pour 10 000 habitant·e·s contre 15,2). En s'intéressant spécifiquement aux violences dans le couple, ce rapport est porté à 2,5 (24,2 femmes contre 9,9 hommes pour 10 000 habitant·e·s). Le taux de victimes est le plus élevé pour les femmes entre 30 et 39 ans (61,8 victimes pour 10 000 habitant·e·s), et presque la totalité (96%) d'entre elles ont subi la violence de la part de leur (ex-) partenaire.

TAUX DE VICTIMES/PRÉVENU·E·S¹ DE VIOLENCE DOMESTIQUE SELON LE SEXE ET L'ÂGE, VAUD, 2021



¹ Pour 10 000 habitant·e·s.

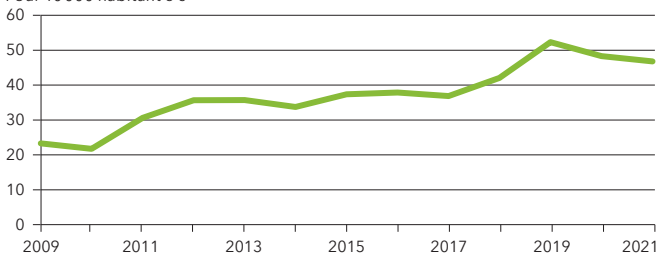
SOURCE: OFS, Statistique policière de la criminalité

La violence domestique peut conduire à l'homicide

Dans le canton de Vaud, 11 homicides et 27 tentatives d'homicides ont eu lieu dans le cadre de violence domestique depuis 2017. Ces cinq dernières années, les homicides au sein de la sphère domestique ont représenté 39% de l'ensemble des homicides enregistrés. La part pour les tentatives d'homicides est semblable. Si les femmes ont plus souvent été victimes d'homicides, les tentatives ont concerné autant les femmes que les hommes.

INFRACTIONS ENREGISTRÉES PAR LES POLICES VAUDOISES, VIOLENCE DOMESTIQUE, VAUD

Pour 10 000 habitant-e-s



SOURCE: OFS, Statistique policière de la criminalité

Une loi pour protéger et prévenir la violence domestique

En 2017, le Grand Conseil a approuvé la Loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique (LOVD). Des mesures concrètes de protection des victimes et de prévention envers les personnes qui exercent de la violence domestique sont décrites. A la suite de l'entrée en vigueur de cette loi, le nombre d'infractions enregistrées par la police dans ce domaine a fortement augmenté en 2018 et 2019, pour ensuite entamer une légère baisse en 2020 et 2021.

Le nombre élevé et constant de femmes victimes de violences, faites majoritairement par des (ex-)partenaires confirme que la violence domestique est ancrée dans des rapports de force historiquement inégaux entre les sexes et se perpétue par des mécanismes sociaux maintenant les femmes dans une position de subordination, comme le relève la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

La LOVD a permis d'augmenter considérablement le nombre de personnes auteures qui peuvent bénéficier d'un entretien socio-éducatif, de 56 en 2015, à 312 en 2021. En 2021, 78% des personnes pour lesquelles le Centre Prévention de l'Ale (CPAle) a reçu une ordonnance d'expulsion ont pris part à un entretien. Le BEFH publie chaque année les chiffres de la violence qui présente l'évolution de la problématique depuis 2015, ceux-ci sont téléchargeables sous: vd.ch/violence-domestique.

L'avis du BEFH

REPRÉSENTATION POLITIQUE

Bien que constituant 53% du corps électoral vaudois, les femmes sont encore sous-représentées dans les exécutifs et législatifs des communes et du canton. Cela n'est cependant pas imputable au corps électoral puisque la part des femmes élues est proche voire supérieure à la part des candidates.

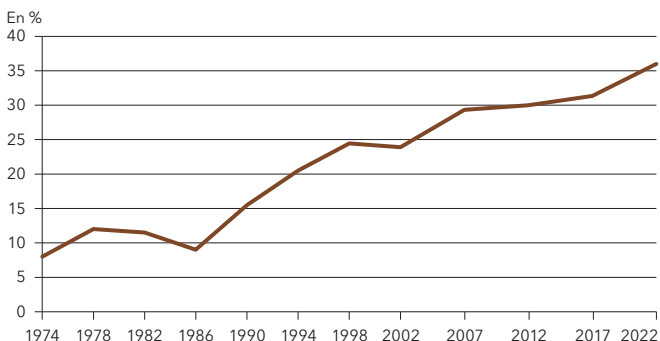
Entre 36 % et 37 % de femmes élues au niveau communal

A l'occasion des élections communales générales vaudoises de mars 2021, les communes avec conseil communal élu au système proportionnel – soit 67 communes – ont élu 37% de femmes à leur législatif pour 35% de candidates. Du côté des municipalités (exécutif), les 60 communes dont les élections ont été gérées par le système Votelec comptaient 36% de femmes élues pour 31% de candidates. Bien que la parité ne soit pas atteinte, on note une hausse de la proportion de femmes par rapport aux élections de 2016, ceci tant du côté des candidatures que des personnes élues. En effet, la part de femmes dans les législatifs des communes avec représentation proportionnelle a gagné 5 points de pourcentage aussi bien parmi les candidatures (30% en 2016) que parmi les personnes élues (31% en 2016). Du côté des municipalités, la hausse est encore plus forte avec +7 points de pourcentage pour les candidatures (24% en 2016) et +10 points parmi les personnes élues (26% en 2016).

Vaud, cinquième canton en termes d'élues cantonales

Lors des dernières élections cantonales de mars 2022, le corps électoral vaudois a élu 36% de femmes au Grand Conseil, un taux inférieur à la proportion de candidates (39%) mais supérieur de 5 points de pourcentage aux précédentes élections de 2017. En comparaison intercantonale, Vaud se situe à la cinquième place des cantons juste devant Berne et derrière Bâle-Campagne, la palme revenant à Neuchâtel qui a élu 58% de femmes au parlement cantonal. A l'autre extrémité du classement, Schwytz obtient le plus mauvais score avec 9% de femmes élues. La moyenne de l'ensemble des parlements cantonaux se situe à 32%.

En avril 2022, le nombre de femmes et d'hommes élu-e-s au Conseil d'Etat est resté identique à celui du précédent gouvernement, soit 5 femmes et 2 hommes. L'année 2022 célèbre également le vingt-cinquième anniversaire de la première femme élue au Conseil d'Etat vaudois.

PROPORTION DE FEMMES ÉLUES AU GRAND CONSEIL¹, VAUD

¹ Dès 2002, les élections ont lieu tous les cinq ans.

SOURCE: StatVD/DGAIC

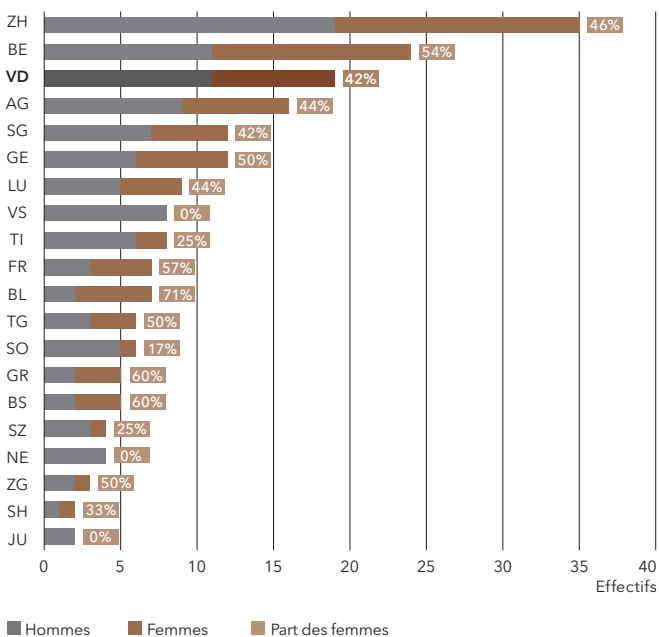
42 % des sièges vaudois au Conseil national occupés par des femmes

Les dernières élections fédérales ont eu lieu en 2019. Au Conseil national (200 sièges répartis entre les cantons proportionnellement à leur population résidante), 8 femmes ont été élues (42%) parmi les 19 sièges vaudois, un score honorable si l'on considère que, parmi les candidatures, on ne comptait que 39% de femmes. La députation vaudoise se situe dans la moyenne nationale (43%), les cantons ayant élu le plus de femmes étant Bâle-Campagne (71%), Bâle-Ville et Grisons (60% chacun) ainsi que Fribourg (57%) et Berne (54%). Les cantons de Genève, Schaffhouse et Thurgovie sont parfaitement égalitaires (50%), tandis que tous les autres figurent en-deçà de la parité. Valais, Neuchâtel et le Jura n'ont élu aucune femme parmi leurs représentants au Conseil national.

Au Conseil des Etats (46 membres représentant les cantons), le candidat sortant a été réélu alors que la sortante non candidate a été remplacée par une femme également, confirmant la parité femmes-hommes dans la représentation vaudoise. Dans l'ensemble, la chambre haute compte 26% de femmes (contre seulement 15% lors de la législature précédente), 12 cantons ayant élu une femme.

Après la première femme élue en 1984, le Conseil fédéral a compté dans ses rangs une majorité de 4 femmes durant une courte période (2010-2011), puis 3 femmes de 2008 à 2015, plus que 2 femmes de 2016 à 2018 et à nouveau 3 femmes depuis 2019.

PERSONNES ÉLUES LORS DES ÉLECTIONS AU CONSEIL NATIONAL EN 2019



source: StatVD/DGAIC

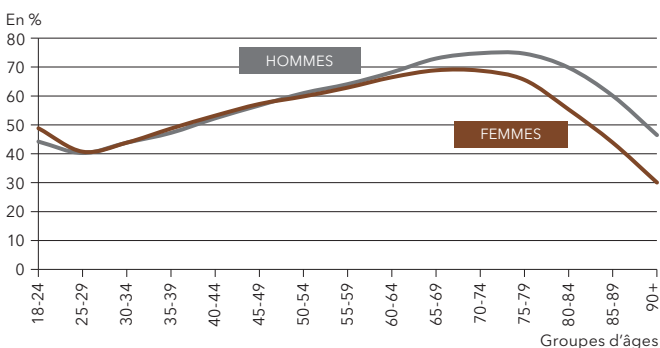
Participation au scrutin

Lors du scrutin du 7 mars 2021 consacré aux élections communales vaudoises (exécutifs et législatifs), le taux de participation au scrutin a été de 51%. Si, globalement, la participation des femmes a été légèrement supérieure à celle des hommes (51% contre 50%), c'est grâce aux électrices étrangères qui ont le droit de vote lors des votations et élections à l'échelon communal. En effet, ces dernières ont participé à hauteur de 25% contre 24% pour leurs homologues masculins. La participation des Suissesses a en revanche été moins élevée que celle des Suisses (56% contre 57%). C'est plus particulièrement au-delà de 60 ans que les femmes votent moins que les hommes, l'écart atteignant même 15 points de pourcentage pour les personnes de plus de 80 ans. Il ne semble pas s'agir d'un effet de génération, les statistiques à disposition montrant un écart comparable vingt ans auparavant.

Bien que le taux de participation aux scrutins ait progressé d'une dizaine de points lors de l'introduction du vote par correspondance généralisé en 2002, la participation de la popu-

lation vaudoise demeure inférieure à la moyenne suisse. A titre d'exemple, lors des élections du Conseil national en 2019, le taux de participation s'est élevé à 45% en moyenne nationale contre 41% dans le canton de Vaud. Les taux les plus élevés ont été observés à Schaffhouse (60%), Obwald (55%), Valais (54%) et Zoug (52%). Seuls trois cantons ont fait moins bien que Vaud : Neuchâtel et Glaris (40%) ainsi que Genève (38%) qui ferme la marche.

TAUX DE PARTICIPATION DES SUISSES AUX VOTATIONS/ÉLECTIONS DU 7 MARS 2021, VAUD



Total 56,5% Hommes 57,3% Femmes 55,8%

SOURCE: StatVD/DGAIC

L'avis du BEFH

Les résultats des dernières élections sont prometteurs: la participation des femmes dans les législatifs communaux poursuit sa progression et les femmes ont été, par ailleurs, mieux élues que les hommes. Même si la proportion de femmes a augmenté de 31% à 36% au Grand Conseil entre 2017 et 2022, les candidates sont un peu moins bien élues au législatif cantonal qu'au niveau communal. Enfin, le canton de Vaud se situe dans le peloton de tête des gouvernements à majorité féminine avec cinq conseillères d'Etat. A noter également que la participation féminine au scrutin a dépassé celle des hommes lors du scrutin du 7 mars 2021. La mobilisation du 14 juin 2019 et le cinquantième anniversaire du suffrage ont peut-être contribué à ces avancées.

Formation

Population par niveau de formation, sexe et classe d'âges, Vaud, 2010-2020.	4
Elèves du secondaire I selon le sexe et la voie, Vaud, 2020	5
Contrats d'apprentissage pour les 10 principaux domaines de formation selon le sexe, Vaud, 2020	6
Elèves du gymnase selon le domaine d'étude et le sexe, Vaud, 2020	7
Part d'étudiantes dans quelques facultés de l'UNIL, de l'EPFL et sections des HES selon le sexe, 2000-2020	8
Répartition du corps enseignant par sexe, selon le degré, Vaud, 2019	9

Activité professionnelle

Personnes actives par sexe et classe d'âges, Vaud, 2010-2020	10
Part de femmes et d'hommes selon les branches d'activités, Vaud, 2020	12
Ecart entre le salaire médian des femmes et des hommes, secteur privé, Vaud, 2002-2020	13
Salaire mensuel brut médian standardisé selon le niveau de formation, secteur privé, Vaud, 2020	14
Salaire mensuel brut médian standardisé selon la position hiérarchique, secteur privé, Vaud, 2020	15

Fonction publique cantonale

Personnel de l'Etat par sexe et taux d'occupation, Vaud, décembre 2021	16
Personnel de l'Etat par sexe et classe salariale, Vaud, décembre 2021	17

Chômage et pauvreté

Taux de chômage selon le type de ménage, Vaud, 2020	19
Taux et risque de pauvreté selon le type de ménage, Vaud, 2019	20
Bénéficiaires du revenu d'insertion selon le type de ménage et le sexe, Vaud, 2020	21
Bénéficiaires des principales aides sociales selon le sexe, Vaud, 2020	22

Conciliation emploi et famille

Taux d'occupation des mères vivant en couple selon l'âge de l'enfant le plus jeune, Vaud, 2010-2020	24
Modèles d'activité dans les couples avec enfants de moins de 15 ans, Vaud, 2010-2020	25
Taux de couverture en accueil de jour selon le groupe d'âges, Vaud, 2020	26
Taux de recours en accueil de jour selon le groupe d'âges, Vaud, 2020	27

Travail non rémunéré

Nombre d'heures consacrées en moyenne par semaine à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial, Vaud, 2013-2016-2020	29
Responsabilité principale du travail domestique dans les couples, Vaud, 1997-2013-2020	30
Travail bénévole informel : taux de participation selon le sexe, Vaud, 2020	31

Famille

Fécondité des femmes par classe d'âges, Vaud, 1980-2020	32
Part des naissances hors mariage, Vaud, 1980-2020	33
Personnes âgées de 25 à 64 ans selon le type de ménage, Vaud, moyenne 2017-2019	35
Population résidante selon la taille du ménage et le sexe, Vaud, 2020	36

Santé

Espérance de vie à la naissance selon le sexe, Vaud, 1982-2020	37
Etat de santé et comportement selon le sexe, Vaud, 2017	39

Violence domestique

Victimes de violence domestique selon le sexe et le type de relation, Vaud, 2021	40
Taux de victimes/prévenu·e-s de violence domestique selon le sexe et l'âge, Vaud, 2021	41
Infractions enregistrées par les polices vaudoises, violence domestique, Vaud, 2009-2021	42

Représentation politique

Proportion de femmes élues au Grand Conseil, Vaud, 1974 à 2022	44
Personnes élues lors des élections au Conseil national en 2019	45
Taux de participation des Suisses aux votations/élections du 7 mars 2021, Vaud	46

IMPRESSUM

© BEFH ET STATVD

www.vd.ch/befh - www.vd.ch/statvd

BEFH

RESPONSABLE D'ÉDITION Magdalena Rosende

RÉDACTION Magdalena Rosende, Raphaela Minore

STATVD

RESPONSABLE D'ÉDITION Amélie de Flaugergues

MISE EN PAGE Statistique Vaud

RÉDACTION Claudio Bologna, Sylviane Brandt, Amélie de Flaugergues,
Cécile Hediger, Nora Meister, Alexandre Oettli, Léna Pasche

GRAPHISME cullycully.studio

IMPRESSION Artgraphic Cavin

SEPTEMBRE 2022

COMMANDES

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

T +41 (0)21 316 61 24 ou info.befh@vd.ch

www.vd.ch/befh



50/50
les chiffres
de l'égalité